

Master MIAGE Pôle Saint-Leu – Bât F 33, rue Saint-Leu 80039 AMIENS Cedex 1 Tél. 03 22 82 88 07 gwenaelle.berquin@u-picardie.fr

# Modalités de contrôle des connaissances Master mention MIAGE Année 2018-19

Objet : Modalités de contrôle des connaissances 2018-19 – Master MIAGE – Département informatique – UFR des Sciences Rédigé par A. Lapujade Le 19 Juin 2018

#### 1. Les règles générales

Le Master MIAGE propose aux étudiants deux types de modalités pédagogiques ayant chacune ses propres MCC : les étudiants peuvent suivre les master MIAGE en formation à présence ou en formation à distance (eMIAGE).

#### 1.1. Master MIAGE en formation en présence

#### 1.1.1. Modalités de validation du diplôme

Le master est composé de deux années universitaires. Chaque année est découpée en pôles de compétences à valider individuellement pour valider chaque année.

Pour valider le **diplôme de Master MIAGE**, il faut cumuler 120 ECTS et valider selon les règles ci-dessous chacune des années du Master.

Pour valider chacune des années du Master spécialité MIAGE, il faut cumuler 60 points ECTS et

- Obtenir une moyenne au moins égale à 10 sur 20 sur chacun des pôles de compétences de l'année.
- Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 sur l'UE Projet professionnel
- Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 sur l'UE Projet thématique (en M2 uniquement)

Pour obtenir une mention au Master, les règles sont les suivantes :

- La moyenne du Master (moyenne M1 + moyenne M2) sera prise en compte pour la délivrance d'une mention
- Les mentions sont attribuées aux étudiants suivant le barème ci-dessous :
  - la mention « assez bien » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 12,
  - la mention « bien » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 14,
  - la mention « très bien » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 16.

Il n'y a qu'une session par année par UE. Si pour des raisons d'organisation, les UES se déroulent dans des semestres, un seul jury par année du diplôme aura lieu à la fin de toutes les épreuves de l'année. Il n'y a ni seconde session ni session de rattrapage.

#### Valorisation des engagements citoyens

Le jury d'année / de diplôme pourra attribuer à l'étudiant des points bonus (0.1 point par année) pour valoriser un engagement étudiant dans la vie associative, sociale ou professionnelle. Le fait qu'un engagement puisse être valorisé sera décidé par une commission composée d'un VP CFVU, du VPE, du directeur de la DVE. Le suivi et l'évaluation de cet engagement seront effectués par le VP CFVU, le VPE et le directeur de la DVE.

L'étudiant devra rendre compte de ses activités chaque mois. Il devra assister à deux ateliers afin de l'aider à identifier les différentes compétences qu'il aura acquises au cours de son bénévolat. Il rédigera un rapport dans lequel seront identifiées les différentes compétences acquises. Une soutenance orale devra également être réalisée.

#### 1.1.2. Modalités de validation des pôles de compétences :

Chaque année du diplôme est divisée en pôles de compétences :

- Pôle de compétences ingénierie des SI
- Pôle de compétences informatique
- Pôle de compétences domaine d'application (Gestion des organisations ou santé)
- Pôle de compétences transverses
- Pôle de compétences professionnalisation

Un pôle de compétences est composé d'Unités d'enseignement (UE) obligatoires et optionnelles.

Pour qu'un étudiant valide un pôle de compétences pour une année du diplôme, la moyenne des notes finales des différentes UEs du pôle doit être supérieure à 10/20. Il n'y a pas de note éliminatoire pour les UEs et les moyennes des UEs d'un même pôle de

compétences pour une année de diplôme se compensent si la moyenne de toutes les notes finales des UES du pôle est supérieure à 10/20.

#### 1.1.3. Modalités de contrôle de chaque UE

#### Toutes les UE sont en contrôle continu (CC).

#### Règles du contrôle continu (CC) :

- Au moins deux notes sont attribuées aux étudiants pour une UE de 3 ECTS. Au moins trois notes sont attribuées aux étudiants pour une UE de 6 ECTS. La nature et le nombre des travaux notés sont laissés à l'appréciation des enseignants.
- Une seule absence d'un étudiant à un contrôle d'une UE peut justifier d'une défaillance pour cet étudiant à l'ensemble cette UE. Toutefois, il est laissé à l'enseignant de l'UE l'initiative de contrôles de rattrapage en cas d'absence justifiée.
- Lors du démarrage de l'UE, chaque enseignant doit informer les étudiants du nombre et de la nature des épreuves du contrôle continu
- Les notes et résultats doivent être communiqués régulièrement aux étudiants qui, si ils le souhaitent peuvent consulter les copies...

Un examen écrit sera organisé pour les étudiants ne pouvant pas suivre le contrôle continu (étudiants salariés à plein temps, étudiants arrivés après le 15/10, cas de force majeure). Tous les étudiants ne pouvant pas suivre le contrôle continu rentrent dans le cadre des régimes spécifiques d'étudiants dont le traitement a été voté en CFVU du 19/04/18.

**Attention** la présence en cours et en TD est obligatoire en contrôle continu pour tous les étudiants. Plus de deux absences non justifiées dans une UE (hors contrôle) entraînent l'ajournement pour l'UE.

#### Cas spécifique de l'UE Architecture des SE

Cette UE rentre dans le cadre du programme d'innovation pédagogique de l'UPJV. Cette UE est en contrôle continu comme les autres et est assujettie aux mêmes règles que précédemment sauf en ce qui concerne le nombre de notes et le type des contrôles. Cette UE est basée sur le principe de l'autoévaluation tout au cours du semestre assortie d'un contrôle terminal en fin de semestre. Les modalités précises seront indiquées par l'enseignant lors de la première séance.

#### 1.1.4. Choix d'options

Les étudiants pourront choisir leurs options durant la première semaine de chaque semestre dans la limite des places disponibles dans chaque UE.

Les étudiants n'ayant pas soumis leurs choix aux dates indiquées se verront attribuer leurs options par les responsables pédagogiques.

Au second semestre, les étudiants n'ayant pas trouvé d'alternance seront placés dans un groupe spécifique. Les enseignements du second semestre de ce groupe seront regroupés en début de semestre de façon à leur permettre de trouver un stage de fin d'année à temps plein. Le nombre d'options qui leur seront ouvertes au second semestre dépendra de la taille du groupe.

#### 1.1.5. Les régimes spéciaux étudiants

Il existe différents régimes spéciaux pour les cas suivants :

- Étudiant engagé
- Étudiant créateur d'entreprise
- Étudiant en situation d'altération temporaire de santé
- Étudiante en situation de maternité
- Étudiant en situation de paternité
- Étudiant en situation de responsabilité
- Étudiant sportif de haut niveau
- Étudiant artiste de haut niveau
- Étudiant en situation de handicap
- Étudiant salarié (hors alternants de la formation)

Tout étudiant dans un des cas ci-dessus qui souhaite aménager sa formation et notamment être dispensés de tout ou partie du contrôle continu devra établir une demande de régime spécifique. L'étudiant y précisera quand et pour quelles raisons il souhaite s'absenter Après validation de cette demande par le responsable de formation et la direction de l'UFR des sciences, l'étudiant établira en accord avec le responsable de formation un contrat pédagogique précisant les modalités de prise en charge des absences.

#### 1.1.6. Valorisation de l'engagement étudiant

Certaines actions d'engagement citoyen sont désormais valorisées comme par exemple :

- membre actif d'une association, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'université (à l'exclusion de tout engagement à visée politique ou idéologique)
- parrain d'un étudiant en programme d'échanges
- chargé de mission numérique au sein de l'Université
- élu du conseil d'UFR ou dans l'un des 3 conseils centraux de l'université
- · sapeur-pompier volontaire
- chargé de mission de service civique ?

Au niveau du master, la valorisation de l'engagement étudiant permettra à l'étudiant d'être dispensé de l'UE TRANS\_10 – Environnement socio-économique.

Le fait qu'un engagement puisse être valorisé sera décidé par une commission composée d'un VP CFVU, du VPE, du directeur de la DVE. Le suivi et l'évaluation de cet engagement seront effectués par le VP CFVU, le VPE et le directeur de la DVE.

L'étudiant devra rendre compte de ses activités chaque mois. Il devra assister à deux ateliers afin de l'aider à identifier les différentes compétences qu'il aura acquises au cours de son bénévolat. Il rédigera un rapport dans lequel seront identifiées les différentes compétences acquises. Une soutenance orale devra également être réalisée.

#### 1.1.7. Redoublement

Le redoublement en Master 1 ou Master 2 n'est pas automatique, le jury statuera sur cette éventualité au cas par cas. En cas de redoublement, l'étudiant ne conservera que les UEs dont la moyenne est supérieure ou égale à 10/20. L'étudiant devra repasser toutes les épreuves des UE dont la moyenne est inférieure à 10.

#### Cas spécifique 2018-19

Le Master MIAGE change dans son organisation et dans ses contenus en 2018-19. Les étudiants inscrits en 2017-18 et devant redoubler une des années du Master en 2018-19 seront assujettis aux règles de redoublement suivantes :

#### Redoublement du M1

- Tout étudiant n'ayant pas validé son projet professionnel en 2017-18 devra refaire un projet professionnel
- Les ECTS acquis en 2017-18 restent acquis
- Chaque redoublant signera dès le début d'année un contrat pédagogique avec le responsable d'année dans lequel il choisira de suivre des UES en nombre suffisant pour atteindre au moins 60 ECTS en comptant les ECTS acquis en 2017-18. Ces UES seront nommément indiquées dans le contrat pédagogique. Ces UES seront choisies en accord avec le responsable pédagogique parmi toutes les UEs du M1 MIAGE dont il n'a pas déjà validé l'équivalent dans les années antérieures.

#### Redoublement du M2

- Tout étudiant n'ayant pas validé son projet professionnel en 2017-18 devra refaire un projet professionnel en 2018-19.
- Tout étudiant n'ayant pas validé son projet thématique en 2017-18 devra faire une étude de cas thématique ou création d'entreprise) en 2018-19.
- Les ECTS acquis en 2017-18 restent acquis
- Chaque redoublant signera dès le début d'année un contrat pédagogique avec le responsable d'année dans lequel il choisira de suivre des UES en nombre suffisant pour atteindre au moins 60 ECTS. Ces UES seront nommément indiquées dans le contrat pédagogique. Ces UES seront choisies en accord avec le responsable pédagogique parmi toutes les UEs du parcours de M2 MIAGE de l'étudiant pour lesquelles il n'a pas déjà validé l'équivalent dans les années antérieures.

#### 1.1.8. Entrée en M2 :

Pour accéder à la deuxième année de Master MIAGE, tout étudiant devra valider la première année de Master MIAGE.

#### 1.1.9. Cas de la VAE 2002 :

En cas de validation d'acquis académiques ou de l'expérience relatifs à une UE, celle-ci ne sera pas prise en compte dans le calcul de la moyenne globale pondérée ; le total des coefficients sera modifié en conséquence et en fonction des UEs effectivement préparées et acquises par examen. Cette validation aboutissant à une dispense d'UE doit intervenir avant l'entrée en formation et décidée par le jury.

#### 1.1.10. Professionnalisation

Chaque année du Master s'accompagne obligatoirement d'un travail de chaque étudiant en entreprise pour une durée minimale de 20 semaines par année de formation. Le contenu de la mission effectuée par l'étudiant en entreprise est validé en début de chaque année par les responsables de formation universitaires. Sans cette validation, la période en entreprise ne sera pas prise en compte dans la formation. La validation de cette période en entreprise se fait via les UEs projet professionnel.

La formation est ouverte à l'alternance :

- En Master première année, tout étudiant qui ne pourra pas démarrer son alternance avant la fin du premier semestre sera placé au deuxième semestre dans un groupe en formation initiale –stage et devra réaliser un stage de fin d'année de 20 semaines consécutives.
- La deuxième année de Master est uniquement en alternance.

#### 1.1.11. Prêt de matériel

Du matériel sera prêté aux étudiants pour la durée d'une UE ou pour l'année. Une convention de prêt sera signée pour chaque matériel concerné et chaque étudiant concerné. Le prêt ne pourra être fait que si l'étudiant a fait son inscription universitaire et est inscrit dans l'UE concernée ou dans l'année concernée. Le non-retour du matériel dans les délais indiqués dans la convention entraînera l'ajournement de l'étudiant dans l'UE ou dans l'année concernée.

#### 1.2. Master MIAGE en formation à distance - eMIAGE

#### 1.2.1. Modalités de validation du diplôme

Pour valider chacune des années du Master spécialité MIAGE, il faut cumuler 60 points ECTS et

- Obtenir une moyenne au moins égale à 10 sur 20 sur chacun des certificats
- Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 sur l'UE Projet professionnel
- Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 sur l'UE Projet thématique

Pour valider le **diplôme de Master MIAGE**, il faut cumuler 120 ECTS et valider selon les règles ci-dessus chacune des années du Master.

Pour obtenir une mention, les règles sont les suivantes :

- La moyenne du Master (moyenne M1 + moyenne M2) sera prise en compte pour la délivrance d'une mention
- Les mentions sont attribuées aux étudiants suivant le barème ci-dessous :
  - La mention « assez bien » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 12,
  - la mention « bien » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 14,
  - la mention « très bien » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 16.

Il est organisé deux sessions d'examen par année civile sur toutes les UEs de la formation à distance. Lors de chaque session l'étudiant peut valider des UEs.

Une durée maximale de 3 ans est fixée pour la validation de toutes les UES de la formation à distance et l'obtention du diplôme.

A l'issue de ces trois années, si un étudiant venait à ne pas avoir terminé la formation, il peut demander à titre exceptionnel une dérogation pour un semestre supplémentaire. Cette demande devra être présentée avec un motif valable et sérieux. En outre, cette demande n'est pas systématiquement acceptée mais lorsqu'elle l'est, l'étudiant doit s'acquitter des droits universitaires pour une réinscription (261.10 euros en 2017-2018 à titre indicatif). Un étudiant ayant déjà obtenu une dérogation ne peut en aucun cas déposer une seconde demande et s'il n'a pas validé la formation après ce 7ème semestre octroyé, il est alors déclaré ajourné de manière définitive. Un relevé de notes comportant les UEs acquises pourra néanmoins lui être délivré.

Le jury de délivrance des dérogations décidera des UE restant à présenter. Cette décision pourra donner lieu à une tarification par le Service de Formation Continue Universitaire.

#### 1.2.2. Modalités de validation de chaque pôle de compétences :

Chaque année du diplôme est divisée en pôles de compétences :

- Pôle de compétences ingénierie des SI
- Pôle de compétences informatique
- Pôle de compétences Gestion des organisations
- Pôle de compétences transverses
- Pôle de compétences professionnalisation

Pour valider un certificat, l'étudiant doit obtenir une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10/20 dans le certificat.

#### 1.2.3. Modalités de validation de chaque UE

Toutes les UE sont en contrôle continu (CC).

#### Règles du contrôle continu (CC) :

- Au moins deux notes sont attribuées aux étudiants pour une UE de 3 ECTS. Au moins trois notes sont attribuées aux étudiants pour une UE de 6 ECTS. La nature et le nombre des travaux notés sont laissés à l'appréciation des enseignants.
- Une seule absence d'un étudiant à un contrôle d'une UE peut justifier d'une défaillance pour cet étudiant à l'ensemble cette UE. Toutefois, il est laissé à l'enseignant de l'UE l'initiative de contrôles de rattrapage en cas d'absence justifiée.
- Lors du démarrage de l'UE, chaque enseignant doit informer les étudiants du nombre et de la nature des épreuves du contrôle continu.

Un examen écrit sera organisé pour les étudiants ne pouvant pas suivre le contrôle continu (étudiants salariés à plein temps, étudiants arrivés après le 15/10, cas de force majeure).

En plus d'être assujettis aux règles citées ci-dessus, les règles éliminatoires suivantes sont définies pour toutes les UE :

- a) Toutes les activités et épreuves fixées par les enseignants doivent donner lieu à un rendu. De ce fait, toute absence de rendu est sanctionnée par l'échec à l'UE.
- b) De plus, chaque note obtenue pour une UE doit être supérieure à une note éliminatoire définie par chaque enseignant en début de semestre.

#### 1.2.4. Redoublement

Le redoublement en Master 1 ou Master 2 n'est pas automatique, le jury statuera sur cette éventualité au cas par cas. En formation à distance, le redoublement intervient à l'issue de 6 semestres.

#### 1.2.5. Entrée en M2 :

Pour accéder à la deuxième année de Master MIAGE, tout étudiant devra valider la première année de Master MIAGE.

#### 1.2.6. Cas de la VAE 2002 :

En cas de validation d'acquis académiques ou de l'expérience relatifs à une UE, celle-ci ne sera pas prise en compte dans le calcul de la moyenne globale pondérée ; le total des coefficients sera modifié en conséquence et en fonction des UEs effectivement préparées et acquises par examen. Cette validation aboutissant à une dispense de module doit intervenir avant l'entrée en formation et décidée par le jury.

#### 1.2.7. Professionnalisation

Chaque année du Master s'accompagne obligatoirement d'un travail de chaque étudiant en entreprise pour une durée minimale de 20 semaines par année de formation. Le contenu de la mission effectuée par l'étudiant en entreprise est validé en début de chaque année par les responsables de formation universitaires. Sans cette validation, la période en entreprise ne sera pas prise en compte dans la formation. La validation de cette période en entreprise se fait via les UEs projet professionnel.

# Programme Master mention MIAGE Année 2018-19

# Master MIAGE première année

#### Bloc Ingénierie des SI

**Premier semestre** 

1 UE obligatoire

ISI\_02 - Conduite de projet - 6 ECTS

#### Deuxième semestre

1 UE obligatoire

ISI\_05 - Ingénierie du logiciel - 3 ECTS

1 UE optionnelle parmi

ISI\_01 - Architecture client-serveur - 3 ECTS

ISI\_03 - Conduite du changement - 3 ECTS

ISI\_04 - Contrôle qualité - 3 ECTS

#### **Bloc informatique**

Premier semestre

2 UEs obligatoires

INFO\_02 - Analyse et décision en entrep - 3 ECTS

INFO 04 - Architecture des SI - 3 ECTS

1 UE optionnelle parmi

INFO\_01 – Administration des SE – 3 ECTS

INFO\_06 - BD avancées - 3 ECTS

INFO\_09 - IHM - 3 ECTS

#### Deuxième semestre

1 UE obligatoire

INFO\_03 - Architecture Web des SI - 3 ECTS

1 UE optionnelle parmi

INFO\_05 - ASI mobiles 1 - 3 ECTS

INFO\_07 - Bio informatique 1-3 ECTS

INFO\_08 - Conception avancée des SI - 3 ECTS

#### Bloc domaine d'application

**Premier semestre** 

2 UEs optionnelles parmi

GEO\_01 - Economie politique - 3 ECTS

GEO\_05 - Marketing - 3 ECTS

SANTE\_01 – Analyse des syst. physiques – 3 ECTS

SANTE\_04 - Notions de base en anatomie - 3 ECTS

#### Deuxième semestre

1 UE optionnelle parmi

GEO\_02 - Gestion de production - 3 ECTS

GEO\_06 - Marketing orienté Web - 3 ECTS

SANTE\_02 - Droit de la santé et bioéthique - 3 ECTS

#### Bloc compétences transverses

**Premier semestre** 

2 UEs obligatoires

TRANS\_01 - Anglais - 3 ECTS

TRANS\_03 – Découverte de la recherche – 3 ECTS

1 UE optionnelle parmi

TRANS\_02 - Communication- 3 ECTS

TRANS\_06 - Statistiques - 3 ECTS

#### Deuxième semestre

1 UE optionnelle parmi

SANTE\_03 - Instrumentation biomédicale 1 - 3 ECTS

TRANS\_04 – Découverte des laboratoires – 3 ECTS

TRANS\_05 – Droit du travail – 3 ECTS

#### **Bloc professionnalisation**

Annuel

1 UE obligatoire

PRO\_01 – Projet professionnel – 12 ECTS

# Master MIAGE deuxième année parcours OSIE

#### Bloc Ingénierie des SI

#### Premier semestre

3 UEs obligatoires

ISI 09 - Audit des SI - 3 ECTS

ISI\_14 - Conduite de projet agile - 3 ECTS

ISI\_18 - Outils pour la Business intelligence -3 ECTS

# Deuxième semestre

2 UEs obligatoires

ISI\_11 - Progiciels de gestion intégrés - 3 ECTS

ISI\_15 – Stratégie et management des SI – 3 ECTS

2 UEs optionnelles parmi

ISI\_16 - Ingénierie des SI en santé - 3 ECTS

ISI\_17 – Management de la sécurité des SI – 3 ECTS

ISI 19 - Workflows - 6 ECTS

#### **Bloc informatique**

#### **Premier semestre**

1 UE obligatoire

INFO\_18 - Architecture des SI 2 - 3 ECTS

1 UE optionnelle parmi

INFO\_19 - ASI Mobile 2 - 3 ECTS

INFO\_31 - Web Design - 3 ECTS

#### Deuxième semestre

#### Bloc gestion des organisations

#### **Premier semestre**

1 UE obligatoire

GEO\_09 - Théories des organisations - 3 ECTS

#### Deuxième semestre

1 UE obligatoire

GEO\_08 – Stratégie d'entreprise – 3 ECTS

#### Bloc compétences transverses

#### Deuxième semestre

2 UEs obligatoires

TRANS\_08 - Anglais - 3 ECTS

TRANS\_10 - Environnement socio-éco. - 0 ECTS

#### **Bloc professionnalisation**

#### Annuel

2 UEs obligatoire

PRO\_03 - Etude de cas thématique - 9 ECTS

PRO\_04 - Projet professionnel - 15 ECTS

# Master MIAGE deuxième année parcours SIO

#### Bloc Ingénierie des SI

#### Premier semestre

#### 2 UEs obligatoires

ISI\_12 – Interopérabilité des SI (ETL)– 3 ECTS ISI\_14 – Conduite de projet agile – 3 ECTS

#### Deuxième semestre

#### 1 UE optionnelle parmi

ISI\_17 – Management de la sécurité des SI – 3 ECTS ISI\_19 – Workflows – 6 ECTS

#### **Bloc informatique**

#### **Premier semestre**

#### 2 UEs obligatoires

INFO\_18 – Architecture des SI 2 – 3 ECTS INFO\_20 – Big data– 3 ECTS

#### 2 UEs optionnelles parmi

INFO\_19 – ASI Mobile 2 – 3 ECTS INFO\_31 – Web Design – 3 ECTS INFO\_32 – Web x.0 – 3 ECTS

#### Deuxième semestre

#### 2 UE obligatoire

INFO\_23 – Intelligence Artificielle– 3 ECTS INFO\_26 – Internet des objets (IoT) – 3 ECTS

#### Bloc gestion des organisations

**Premier semestre** 

#### Deuxième semestre

1 UE obligatoire

GEO\_08 - Stratégie d'entreprise - 3 ECTS

#### Bloc compétences transverses

#### Deuxième semestre

3 UEs obligatoires

TRANS\_08 – Anglais – 3 ECTS
TRANS\_09 – Data Science – 3 ECTS

TRANS\_10 – Environnement socio-éco. – 0 ECTS

#### **Bloc professionnalisation**

#### Annuel

#### 2 UEs obligatoires

PRO\_03 – Etude de cas thématique – 9 ECTS PRO\_04 – Projet professionnel – 15 ECTS

# Master MIAGE deuxième année parcours SID

#### Bloc Ingénierie des SI

Premier semestre

1 UE obligatoire

ISI\_14 - Conduite de projet agile - 3 ECTS

#### Deuxième semestre

1 UE obligatoire

ISI\_18 - Outils pour la Business intelligence - 3 ECTS

#### **Bloc informatique**

**Premier semestre** 

3 UEs obligatoires

INFO\_16 – Outils pour les systèmes décisionnels en entreprise – 3 ECTS

INFO\_18 - Architecture des SI 2 - 3 ECTS

INFO\_27 - Modélis des pb en management-3 ECTS

1 UE optionnelle parmi

INFO\_23 - Intelligence Artificielle - 3 ECTS

INFO\_32 - Web x.0 - 3 ECTS

# Deuxième semestre

2 UEs obligatoires

INFO\_17 – Aide à la décision avancée – 3 ECTS INFO\_29 – Recherche heuristique– 3 ECTS

#### Bloc gestion des organisations

**Premier semestre** 

1 UE obligatoire

GEO\_09 – Théories des organisations – 3 ECTS

#### Deuxième semestre

1 UE obligatoire

GEO\_08 - Stratégie d'entreprise - 3 ECTS

#### Bloc compétences transverses

Deuxième semestre

3 UEs obligatoires

TRANS\_08 - Anglais - 3 ECTS

TRANS\_09 - Data Science - 3 ECTS

TRANS\_10 - Environnement socio-éco. - 0 ECTS

#### **Bloc professionnalisation**

Annuel

2 UEs obligatoires

PRO\_03 - Etude de cas thématique - 9 ECTS

PRO\_04 - Projet professionnel - 15 ECTS

# Master MIAGE deuxième année parcours SIS

#### Bloc Ingénierie des SI

#### **Premier semestre**

1 UE obligatoire

ISI\_14 - Conduite de projet agile - 3 ECTS

#### Deuxième semestre

1 UE obligatoire

ISI\_16 - Ingénierie des SI en santé - 3 ECTS

#### **Bloc informatique**

#### **Premier semestre**

1 UEs obligatoires

INFO\_21 - Bio informatique 2 - 3 ECTS

#### 1 UE optionnelle parmi

INFO\_22 – Gestion de réseaux de capteurs bioméd. – 3 ECTS

INFO\_28 - Outils pour les données biomédicales - 3 ECTS

#### Deuxième semestre

3 UEs obligatoires

INFO\_23 - Intelligence Artificielle- 3 ECTS

INFO\_25 – Intelligence des syst. biomédicaux – 3 ECTS

INFO\_26 - Internet des objets (IoT) - 3 ECTS

#### **Bloc santé**

#### **Premier semestre**

1 UE obligatoire

SANTĒ\_06 – Instrumentation biomédicale 2 – 3 ECTS

#### Deuxième semestre

2 UEs obligatoires

SANTE\_05 – Electrophysiologie – 3 ECTS SANTE\_07 – Télémédecine – 3 ECTS

#### Bloc compétences transverses

#### Deuxième semestre

3 UEs obligatoires

TRANS\_08 – Anglais – 3 ECTS
TRANS\_09 – Data Science – 3 ECTS

TRANS\_10 - Environnement socio-éco. - 0 ECTS

#### **Bloc professionnalisation**

#### **Annuel**

2 UEs obligatoires

PRO\_03 – Etude de cas thématique – 9 ECTS

PRO\_04 - Projet professionnel - 15 ECTS

# Master MIAGE deuxième année parcours INE

#### Bloc Ingénierie des SI

**Premier semestre** 

1 UE obligatoire

ISI\_14 - Conduite de projet agile - 3 ECTS

#### Deuxième semestre

#### Bloc gestion des organisations

Premier semestre

Deuxième semestre 1 UE obligatoire

GEO\_08 - Stratégie d'entreprise - 3 ECTS

#### **Bloc professionnalisation**

#### Annuel

#### 2 UEs obligatoires

PRO\_03 - Etude de cas création d'entreprise - 30 ECTS

PRO\_04 - Projet professionnel - 15 ECTS

#### 3 UEs optionnelles parmi

INFO\_16 - Outils pour les systèmes décisionnels en entreprise - 3 ECTS

INFO\_17 - Aide à la décision avancée - 3 ECTS

INFO\_18 - Architecture des SI 2 - 3 ECTS

INFO\_19 - ASI Mobile 2 - 3 ECTS

INFO\_20 - Big data - 3 ECTS

INFO\_21 - Bio-informatique 2 - 3 ECTS

INFO\_22 - Gestion de réseaux de capteurs biomédicaux - 3 ECTS

INFO\_23 - IA - 3 ECTS

INFO\_25 - Intelligence des systèmes biomédicaux - 3 ECTS

INFO\_26 - Internet des objets (IoT) - 3 ECTS

INFO\_27 - Modélis. des pb en management et mkg - 3 ECTS

INFO\_28 - Outils pour les données biomédicales - 3 ECTS

INFO\_29 - Recherche heuristique - 3 ECTS

INFO\_31 - Web Design - 3 ECTS

INFO\_32 - Web x.0 - 3 ECTS

ISI\_11 - Progiciels de gestion intégrés - 3 ECTS

ISI\_12 - Interopérabilité des SI (ETL) - 3 ECTS

ISI\_16 - Ingénierie des SI en santé - 3 ECTS

ISI\_17 - Management de la sécurité des SI - 3 ECTS

ISI\_18 - Outils pour la Business intelligence - 3 ECTS

ISI\_19 - Workflows - 3 ECTS

SANTE\_05 - Electrophysiologie - 3 ECTS

SANTE\_06 - Instrumentation biomédicale 2 - 3 ECTS

SANTE\_07 - Télémédecine - 3 ECTS

TRANS\_09 - Data Science - 3 ECTS



# Programme Master mention MIAGE eMIAGE – Formation à distance Année 2018-19

M1 eMIAGE						
Ingénierie des SI EC						
	ISI_05	Ingénierie du logiciel	3			
	ISI_06	Intégration d'applications	3			
	ISI_07	Méthodes orientées objet d'analyse et de conception	3			
	ISI_08	Projets de conception	3			
Informatique						
	INFO_06	BD avancées	3			
	INFO_11	Programmation orientée objet	3			
	INFO_12	Programmation Web	3			
	INFO_13	Projet de programmation	6			
	INFO_14		3			
1	<b>UE</b> optionne	elle parmi				
	INFO_01	Administration des SE	3			
		Unix avancé	3			
		Frameworks	3			
Gestion des entreprises						
	GEO_03	Gestion financière et contrôle de gestion	3			
	GEO_04	Jeux d'entreprise	3			
Compétences Transverses						
	TRANS_01	Anglais	3			
	TRANS_02	Communication	3			
1	UE optionnelle parmi					
	INFO_02	Analyse et décision en entreprise	3			
	INFO_10	Processus stochastiques et simulation	3			
Professionnalisation						
	PRO_01	Projet Professionnel	12			

M2 SIN eMIAGE						
Ingéniérie des SI						
2	2 UEs obligatoires parmi					
	ISI_14	Conduite de projet agile	3			
	ISI_17	Management de la sécurité des SI	3			
1	UEs optionn					
		Géomatique	3			
		Conception de jeux vidéos	3			
	Informatique					
3	UEs obligat					
	INFO_05	ASI mobiles 1	6			
	INFO_31	Web Design	3			
		Architecture des SI	3			
2		nelles parmi				
	INFO_30	Technologies des réseaux	3			
		Infrastructure des réseaux	3			
	INFO_23		3			
Gestion des entreprises						
2	UEs obligat		_			
		eCommerce et technologies	3			
	GEO_08	Stratégie d'entreprise	3			
		Transverses				
1		nelles parmi				
		Data Science	3			
		Analyse et fouille de données	3			
	Professionnalisation					
2	UEs obligat					
		Etude de cas thématique	9			
	PRO_04	Projet professionnel	15			